

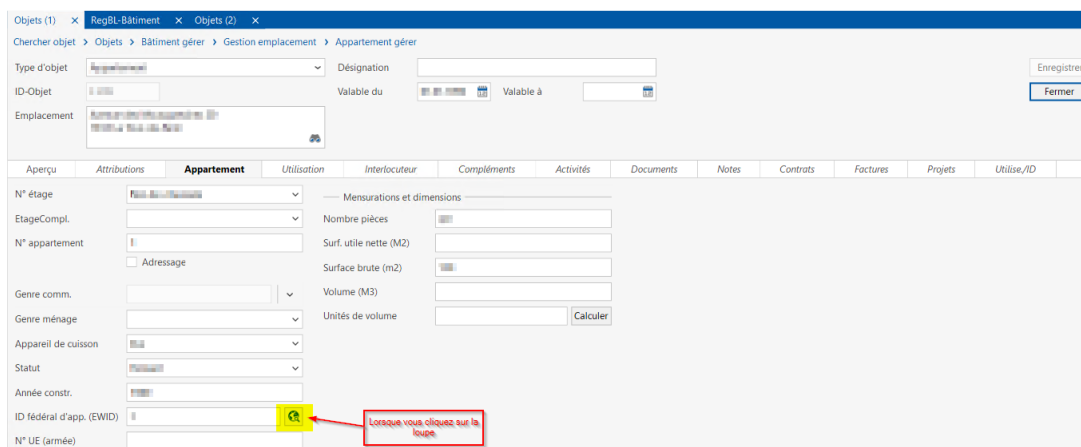
## Registre des bâtiments et logements - OFS - MADD

2023-12-18 - Loris Guélat - Commentaires (0) - innosolvcity

En 2024, toutes les communes devront mettre à jour leur système vers la version 2023 d'Innosolv. Cette mise à jour permet l'intégration du connecteur MADD, mis en place par le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).

Grâce à ce connecteur MADD, les utilisateurs ont la possibilité de récupérer les données du RegBL, afin d'actualiser les informations relatives aux bâtiments et logements de leur commune. Le connecteur MADD ne fournit que certaines données, conformément à [l'Ordonnance 431.841 sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements \(ORegBL\)](#).

Les données peuvent être consultées de la manière suivante pour les bâtiments :



The screenshot displays a software interface for managing apartment data. The interface is divided into several sections. At the top, there are tabs for 'Objets (1)', 'RegBL-Bâtiment', and 'Objets (2)'. Below the tabs, there is a search bar and a navigation menu. The main area contains various input fields and dropdown menus for apartment details. A red box highlights a yellow 'OK' button next to the 'ID fédéral d'app. (EWID)' field, with a red arrow pointing to it and a red text box containing the instruction 'Lorsque vous cliquez sur la loupe'.

De plus, les données peuvent être consultées de la manière suivante pour les logements :

Innosolv met à disposition divers flux de travail (workflows). Voici, par exemple, le flux de travail « Modification bâtiment », qui permet de comparer les données présentes dans la base Innosolv à celles présentes dans le RegBL, puis de les synchroniser :

ID immeuble fédéral	Domaine cadastral	No cadastre	Compl. n° cadastral	Type d'objet	Valable du	Valable à	Em

Une autre innovation, totalement transparente pour les utilisateurs, réside dans l'importation automatique des données du RegBL (pour autant qu'elles soient validées par l'OFS) dans la base de données d'Innosolv. Dorénavant, mêmes les éléments inscrites dans le RegBL avec le statut « Projeté » pourront être pris en compte.

Vos tâches de saisies et de corrections devraient ainsi quelque peu diminuer.

